

peut même soutenir que les résolutions de l'Assemblée générale sur les questions de paix et de sécurité, même si elles peuvent paraître insignifiantes ou préjudiciables, servent toutefois un but utile. Cependant les attentes qu'a fait naître la création de l'ONU en 1945 ont dû être fortement tempérées dans ce domaine crucial. Il suffit d'en donner pour preuve le fait que les membres permanents du Conseil de sécurité ne se soient mis d'accord qu'une fois sur l'application des pouvoirs qui leur sont dévolus en vertu du chapitre VII de la Charte; autres preuves: le nombre de graves conflits devant lesquels l'ONU est demeurée impuissante et le caractère effacé de son rôle dans la plupart de ses interventions.

Il est triste de constater que la contribution de l'ONU à la paix et aux tentatives de règlement des conflits a perdu de sa valeur aux yeux de nombreux pays occidentaux, dont les États-Unis et le Canada. Il en est ainsi à cause des batailles oratoires qui se sont déroulées à l'Assemblée générale et dans la plupart des autres centres de discussion des institutions de l'ONU, surtout, mais pas exclusivement, lorsqu'il s'est agi de la situation au Moyen-Orient. Puis-je avancer qu'il ne faut pas perdre de vue certains facteurs qui font contre-poids? Ces joutes oratoires ont contribué à créer l'atmosphère de crise grâce à laquelle les grandes puissances ont pris conscience de la nécessité de redoubler d'efforts pour aider les protagonistes à trouver une solution. Elles ont fait comprendre au monde occidental que la plupart des membres de l'ONU n'admettent pas qu'une puissance occupe le territoire d'une autre. Enfin, elles ont clairement démontré que la paix au Moyen-Orient sera impossible tant que l'on ne reconnaîtra pas les intérêts légitimes des Palestiniens.

Quoi que nous pensions de cet aspect des activités de l'Organisation sur les questions de paix et de sécurité, il n'en reste pas moins que sa participation reste indispensable. Nous continuerons donc pour notre part à reconnaître la nécessité d'appuyer les actions que nous jugeons fondées et à nous opposer aux autres, non seulement à l'ONU, mais aussi dans nos relations bilatérales avec les gouvernements.

Permettez-moi de vous citer comme autre exemple de changement fondamental la fin du colonialisme, ce qui, en 1945, aurait passé pour une complète utopie. De nos jours, malgré la disparition des vieux empires coloniaux, les graves problèmes de l'Afrique australe se posent avec une acuité nouvelle. En même temps, force nous est de reconnaître que bon nombre de pays ayant accédé à l'indépendance n'ont pas réussi à trouver des solutions de rechange viables pour remplacer l'ancien système économique colonial. Les institutions politiques se sont révélées fragiles et de nouveaux abus contre les droits de la personne ont remplacé les anciens.

Nous pouvons nous attendre à ce que l'Afrique australe reste un sujet de grave préoccupation pour les Nations Unies aussi longtemps que la Rhodésie et la Namibie, dont les régimes sont fondés sur le principe du gouvernement par la minorité, se verront refuser l'indépendance et que l'*apartheid* persistera en Afrique du Sud. Les États indépendants d'Afrique, devenus membres de l'ONU, sont constamment revenus à la charge sur cette question au cours des dix dernières années, avec un succès croissant d'ailleurs, jusqu'à ce que tous les États membres se soient joints à eux pour réclamer l'application de sanctions contre la Rhodésie et pour dénoncer l'Afrique du Sud à cause de sa politique d'*apartheid* et de son occupation illégale de l'Afrique du Sud.